

## BUDGET PLURIANNUEL 2009-2011

### ANNEXE II

#### MODALITÉS DE RÉPARTITION DES CRÉDITS

Sur la base des plafonds d'emplois et de crédits concernant votre périmètre ministériel et des indications contenues dans l'annexe générale applicable à tous les ministères, vous complétez les différents tableaux présentés à la fin de cette annexe.

Ces tableaux permettront :

- de définir le montant des autorisations d'engagement pour les années 2009-2011 conformément aux consignes déjà énoncées dans la circulaire ;
- d'effectuer une répartition indicative des crédits, par programme, pour les années 2010 et 2011 ;
- d'intégrer dans les plafonds 2009-2011 les modifications de périmètre et les transferts au sein du budget général afin de fixer le montant des crédits à structure courante ;
- de fournir pour le PLF 2009 une répartition détaillée des crédits selon la nomenclature par destination (missions, programmes, actions, voire sous-actions) et la nomenclature par nature (titres, catégories).

La répartition des crédits que vous proposerez devra permettre d'assurer le financement des dépenses inéluctables, ainsi que la mise en œuvre des mesures nouvelles et des économies arbitrées.

Au sein de chaque programme, vous identifierez avec vos correspondants de la direction du budget des unités de budgétisation pour lesquelles vous proposerez une justification au premier euro (JPE) telle qu'elle figurera dans le projet annuel de performances (PAP).

Les dotations pour lesquelles vous envisagez un montant d'AE différent de celui des CP devront être systématiquement accompagnées d'un échéancier des crédits de paiement sur engagements antérieurs à 2008 et sur engagements 2009-2011.

Enfin, chaque type de modification de périmètre ou de transfert au sein du budget général donnera lieu à une fiche spécifique en précisant l'objet et la justification (cf. modèles ci-joints).

S'agissant des modifications de périmètre (budgétisation ou débudgétisation), les réunions de répartition prendront en compte notamment :

- les ajustements sur le montant des loyers budgétaires. Ces ajustements sont précisés dans chaque annexe ministérielle à la lettre-plafond ;

- les mouvements de crédits liés à la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales qui donnent lieu prioritairement à des affectations de ressources fiscales au profit des collectivités territoriales : ils seront alors traités conformément à la charte de budgétisation en mesure de périmètre et seront précisés dans la fiche n° 1. Les ajustements résultant de la loi précitée qui mettent en œuvre, par exception, la dotation générale de décentralisation (DGD) sont répertoriés au moyen de la fiche n° 2 au titre des transferts entre dotations budgétaires (mission « Relations avec les collectivités territoriales »).

S'agissant des mesures de transfert au sein du budget général, les réunions de répartition intégreront les transferts mentionnés dans l'annexe générale et dans chaque annexe ministérielle.

Vous identifierez également les autres transferts de crédits entre programmes et d'emplois entre ministères que vous souhaiteriez effectuer dans le cadre des réunions de répartition.

L'ensemble des transferts que vous proposerez vers d'autres missions et programmes devra par conséquent se traduire par le réajustement à la baisse de l'autorisation de dépense qui vous est allouée dans l'annexe à la lettre-plafond.

**REPARTITION DES CREDITS A STRUCTURE CONSTANTE 2008**

Ministère :  
Mission :

Rappel de l'autorisation en CP	2009	2010	2011
<b>TITRE 2</b>			
<i>dont CAS pensions</i>			
<b>AUTRES TITRES</b>			

STRUCTURE CONSTANTE 2008	LFI 2008		PLF 2009		Répartition 2010 (*)		Répartition 2011 (*)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>TITRE 2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>hors CAS pensions</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
111 Programme								
112 Programme								
113 Programme								
<b>CAS pensions</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
111 Programme								
112 Programme								
113 Programme								
<b>AUTRES TITRES</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
111 Programme								
112 Programme								
113 Programme								
114 Programme								
115 Programme								
116 Programme								
117 Programme								
118 Programme								
119 Programme								
120 Programme								
<b>TOTAL MISSION</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>à structure constante 2008</b>								

(\*) Pour les années 2010 et 2011, la répartition par programme est indicative.

**MODIFICATIONS DE PERIMETRE 2009-2011**

Ministère :

Mission :

TITRE 2	(en euros)									
	PLF 2009		2010		2011		EPT			
	hors CAS pensions	CAS pensions	hors CAS pensions	CAS pensions	hors CAS pensions	CAS pensions	2010	2011	PLF 2009	2011
<b>111 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>112 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>113 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>TOTAL TITRE 2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

AUTRES TITRES	(en euros)									
	PLF 2009		2010		2011		EPT			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	2010	2011	PLF 2009	2011
<b>111 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>112 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>113 Programme</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
objet de la modification de périmètre										
objet de la modification de périmètre										
<b>TOTAL AUTRES TITRES</b>	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Toute modification de périmètre (hors loyers budgétaires) sera précisée par une fiche spécifique.

**TRANSFERTS AU SEIN DU BUDGET GENERAL**

Ministère :  
Mission :

(en euros)

TITRE 2	Destination ou provenance du transfert	PLF 2009				2010				2011						
		hors CAS pensions		CAS pensions		hors CAS pensions		CAS pensions		hors CAS pensions		CAS pensions				
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
<b>111 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>112 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>113 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>TOTAL TITRE 2</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en euros)

AUTRES TITRES	Destination ou provenance du transfert	PLF 2009				2010				2011						
		hors CAS pensions		CAS pensions		hors CAS pensions		CAS pensions		hors CAS pensions		CAS pensions				
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP			
<b>111 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>112 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>113 Programme</b>		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
	en provenance du programme X / vers le programme Y															
<b>TOTAL AUTRES TITRES</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Toute proposition de transfert sera précisée par une fiche spécifique.

**REPARTITION DES CREDITS A STRUCTURE COURANTE**

Ministère :

Mission :

STRUCTURE COURANTE	LFI 2008		PLF 2009		Répartition 2010 (*)		Répartition 2011 (*)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>TITRE 2</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>hors CAS pensions</b>								
111 Programme	0	0	0	0				
112 Programme								
113 Programme								
<b>CAS pensions</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
111 Programme								
112 Programme								
113 Programme								
<b>AUTRES TITRES</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
111 Programme								
112 Programme								
113 Programme								
114 Programme								
115 Programme								
116 Programme								
117 Programme								
118 Programme								
119 Programme								
120 Programme								
<b>TOTAL MISSION à structure courante</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(\*) Pour les années 2010 et 2011, la répartition par programme est indicative.

**ECHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT SUR ENGAGEMENTS ANTERIEURS A 2009 ET SUR ENGAGEMENTS 2009-2011**

Mission :  
 Programme :  
 Unité de budgétisation :

(en M€ avec une décimale)

Engagements antérieurs à 2009 et engagements 2009-2011 à couvrir par des CP							
Engagements antérieurs à 2006*	Engagements 2006	Engagements 2007	Engagements 2008	Engagements 2009	Engagements 2010	Engagements 2011	Total des engagements à couvrir
							0,0

(en M€ avec une décimale)

CP sur engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2011 - Estimation prévisionnelle								
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	CP sur engagements 2011	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009								0,0
CP 2010								0,0
CP 2011								0,0
CP 2012								0,0
CP 2013								0,0
CP 2014								0,0
CP 2015								0,0

(en %)

Tableau automatique de calcul des clés de CP sur engagements antérieurs à 2009 et sur engagements 2009-2011								
	CP sur engagements antérieurs à 2006*	CP sur engagements 2006	CP sur engagements 2007	CP sur engagements 2008	CP sur engagements 2009	CP sur engagements 2010	CP sur engagements 2011	Total CP sur engagements antérieurs
CP 2009	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2010	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2011	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2012	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2013	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2014	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
CP 2015	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

\*Engagements équivalents aux engagements juridiques pluriannuels pris ces années-là (pouvant avoir été couverts par des AE de régularisation en 2006).

## SUIVI DES CONTRATS DE PLAN / PROJETS ÉTAT-RÉGIONS

Mission :

1ère partie : suivi des CPER 2000-2006

Programme *	Programmation 2000-2006 initiale	Total Engagements à fin 2007				Prévision d'exécution 2008		Ouvertures envisagées						
		AE		CP		AE	CP	2009		2010		2011		
		déléguées	engagées	mandatés	mandatés	engagées	mandatés	CP	CP	CP	CP	CP	CP	
Programme XX (n) action/axe ...														
Programme YY (n) action/axe ...														
<b>TOTAL</b>														

(en M€ avec une décimale)

\* ventilation par action ou par axe (préciser les financements par fonds de concours ou par opérateurs)

2ème partie : suivi des contrats de projets État- régions 2007-2013

Programme *	Programmation 2007-2013 initiale	Exécution 2007				Prévision d'exécution 2008		Ouvertures envisagées							
		AE		CP		AE	CP	2009		2010		2011			
		déléguées	engagées	mandatés	mandatés	engagées	mandatés	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
Programme XX (n) action/axe ...															
Programme YY (n) action/axe ...															
<b>TOTAL</b>															

(en M€ avec une décimale)

\* ventilation par action ou par axe (identifier séparément les financements par crédits budgétaires, des financements par fonds de concours ou par opérateurs)

(en M€ avec une décimale)									
		2008		2009		2010		2011	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
<b>Bilan CPER</b>									

**Observations :**

1. A partir de fin 2007, aucune nouvelle autorisation d'engagement ne peut plus être ouverte au titre de la génération des CPER 2000-2006.
2. La ligne "Bilan CPER" additionne les crédits prévus au titre des 2 générations successives de CPER.



## FICHE N° 1 : MODIFICATIONS DE PERIMÈTRE

Mission :

Ministère :

Programme n° :

### Montant de la modification de périmètre :

En euros	LFI 2008	PLF 2009	2010	2011
Autorisations d'engagement <i>dont titre 2</i>				
Crédits de paiement <i>dont titre 2</i>				
ETPT				

### Impact sur les recettes :

*Préciser la recette concernée et l'impact financier.*

### Objet et justification de la modification de périmètre :

## FICHE N° 2 : TRANSFERTS

Mission :

Ministère :

Programme n° :

*Rayer la ligne inutile*

Transfert en provenance d'une autre mission (programme) (ministère)

Transfert vers une autre mission (programme) (ministère)

### Montant du transfert :

En euros	LFI 2008	PLF 2009	2010	2011
Autorisations d'engagement <i>dont titre 2</i>				
Crédits de paiement <i>dont titre 2</i>				
ETPT				

**Objet et justification du transfert :**